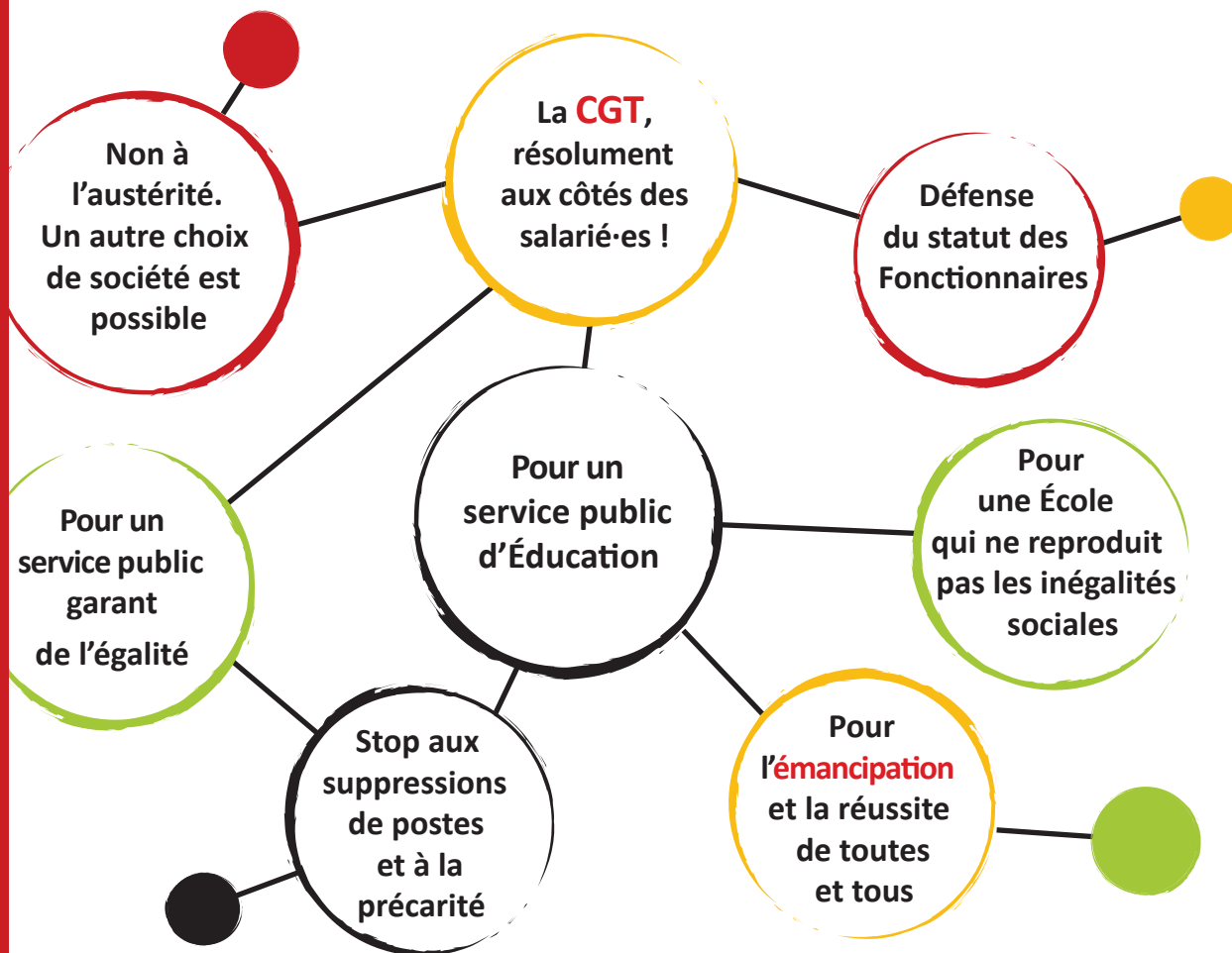


POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,  
LE CHOIX DU COLLECTIF !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE  
au 6 DÉCEMBRE 2018  
JE VOTE CGT



## AUGMENTER NOS SALAIRES !

- 🔊 Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- 🔊 augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- 🔊 abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

## AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- 🔊 Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- 🔊 des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- 🔊 des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

## DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

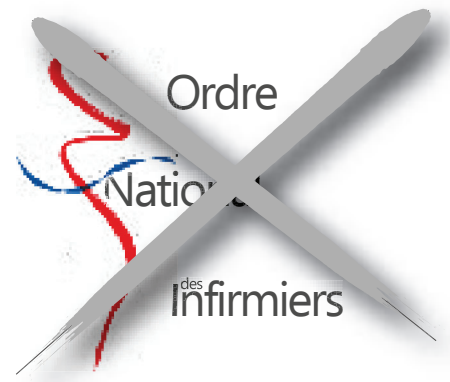
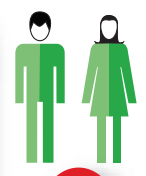
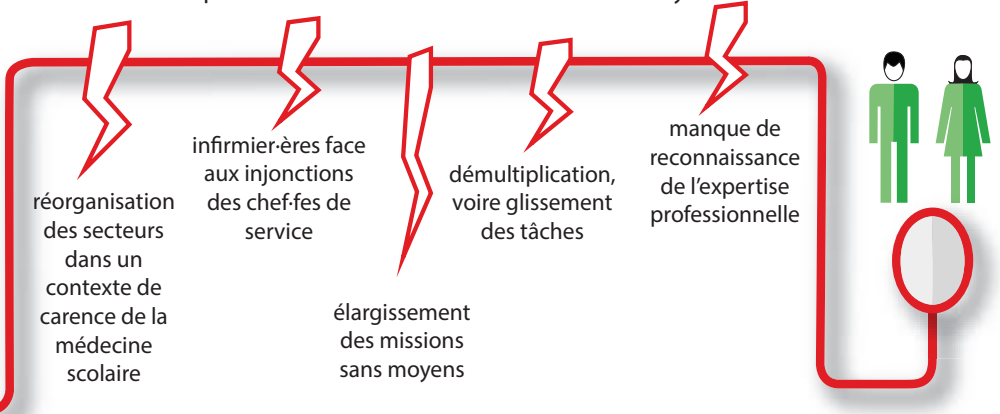
- 🔊 Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- 🔊 des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- 🔊 reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

## GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- 🔊 Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- 🔊 lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- 🔊 mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.



Au sein de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves, nous infirmier-ères subissons depuis de nombreuses années un manque d'ambition et une rationalisation des moyens



Il est temps de mettre fin aux disparités professionnelles et de cesser d'abandonner les infirmier-ères aux injonctions de chef-fes d'établissement pas toujours au fait de notre rôle au sein du système éducatif, ni de nos missions.

La CGT Educ'Action revendique la création d'un service infirmier avec hiérarchie fonctionnelle, ni sous l'autorité des médecins, ni sous celle des chef-fes d'établissement.

L'activité infirmière s'exerce dans le strict respect des textes qui régissent la profession, aucune interprétation de ceux-ci ne doit permettre de pallier le déficit en professionnel.les de la médecine scolaire

Avec un Service Infirmier, on harmonise nos conditions de travail. Quand on revendique pour un-e, on revendique pour tou-tes. Nous créons le rapport de force favorable à la reconnaissance de notre expertise professionnelle, au respect de nos missions, à l'amélioration de nos conditions de travail. Il faut en finir avec le sentiment d'isolement que nous éprouvons fréquemment. Nous avons des compétences uniques et sommes capables d'analyser et de prendre des décisions. Revendiquons, ensemble, la reconnaissance de la spécificité d'infirmier-ère scolaire et du service infirmier dans l'organisation du système scolaire.

**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018**  
**JE VOTE ET FAIS VOTER CGT ÉDUC'ACTION**

Pour défendre :

- la création de postes en nombre suffisant ;
- le droit à la formation continue et qualifiante ;
- 75% du temps de travail en présence d'élèves, 25% pour les autres activités ;
- la catégorie A type et l'augmentation immédiate du traitement de 400 euros (90 points d'indice) ;
- l'égalité de traitement et la suppression du RIFSEEP qui met le personnel en concurrence.

**TOUTES ET TOUS EXIGEONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI NOUS PERMETTENT DE CONCOURIR À LA RÉUSSITE ET À L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANT-ES**